



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 13 mars 2019

Ouverture aux électeurs à partir du 11 mars 2019 d'une télé-procédure : l'Interrogation de la Situation Electorale (ISE)

Le répertoire électoral unique (REU) créé par les lois du 1er août 2016 est ouvert aux communes depuis le 3 janvier 2019.

Désormais, avec l'ouverture d'une **télé-procédure**, chaque électeur a la **possibilité d'interroger sa situation électorale ("ISE")**.

Ainsi, **depuis le lundi 11 mars 2019**, chaque électeur peut accéder à ce service disponible à l'adresse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687> afin de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit pour voter. Si l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il est invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Associé au dépôt en ligne des demandes d'inscription sur les listes électorales, désormais disponible pour toutes les communes, ce nouveau service contribue aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

www.finistere.gouv.fr



@Prefet29



Préfet du Finistère